

Sommaire

Une candidature innovante au service des gabonais et des gabonaises.....	2
Atouts clés de la candidature de Joseph Lapensée ESSINGONE.....	2
Une candidature en pleine expansion.....	2
Slogan de campagne.....	2
Ses origines et cursus scolaire et professionnel.....	2
Les grands axes de son projet de société.....	3
Les sources de financement du projet de société.....	4
Contact presse.....	6

COMMUNIQUE DE PRESSE

Libreville, le 17 février 2025

La manifestation de candidature de Joseph Lapensée ESSINGONE offre au peuple gabonais la possibilité de voter pour une personnalité nouvelle, un haut cadre de la République qui n'a jamais été impliqué en politique et ayant les aptitudes nécessaires pour proposer des solutions pérennes aux problèmes politiques, économiques et sociaux auxquels le pays fait face depuis plus d'un demi-siècle.

Une candidature innovante au service des gabonais et des gabonaises

Joseph Lapensée ESSINGONE répond à un besoin crucial du peuple gabonais du 21^{ème} siècle : pouvoir élire un candidat capable d'opérer une rupture avec les pratiques politico-administratives du régime Bongo-PDG tout en maintenant les ressorts de son vivre-ensemble.

Atouts clés de la candidature de Joseph Lapensée ESSINGONE

- un gabonais né de père et de mère tous deux gabonais de souche ;
- un gabonais marié à une gabonaise de souche et père d'une famille nombreuse ;
- un chrétien catholique pratiquant ;
- une bonne formation scolaire, universitaire et postuniversitaire ;
- une riche expérience professionnelle ;
- une virginité politique ;
- un projet de société déclinant un véritable programme de redressement national ;
- une réelle détermination à apporter le vrai changement attendu par le peuple ;

Une candidature en pleine expansion

Depuis l'annonce de sa candidature, de nombreux gabonais de tous horizons et de toutes catégories socio-professionnelles lui expriment leur soutien à travers les réseaux sociaux et des appels téléphoniques.

Slogan de campagne

"Le candidat de la rupture et du rassemblement."

Ses origines et cursus scolaire et professionnel

Né le 21 novembre 1972 à Lambaréné, il est le fils d'Emile NZUE, menuisier et d'Albertine NYAMBA NTOTOME, ménagère. Après ses études primaires et secondaires à l'école catholique de Missanga de Ndjolé, au Collège d'enseignement secondaire de Ndjolé et au Lycée d'Etat de l'Estuaire, il obtient son Baccalauréat série B (économie)

en 1994. Ses études universitaires à la Faculté de Droit et de Sciences Economiques (FDSE) de l'Université Omar Bongo de Libreville sont sanctionnées par un diplôme de Maîtrise en Droit Public, puis par un Master Recherche, option Finances Publiques et Sociales et Fiscalité, obtenu en 2006 à l'Université Jean Moulin de Lyon 3 en France.

Ce parcours universitaire est renforcé par un cursus post-universitaire en France qui le conduit tour à tour à l'Ecole Nationale des Impôts (ENI) de Clermont-Ferrand en 2003 et à l'Ecole Nationale d'Administration de Strasbourg, Promotion Aimé Césaire, en 2011.

Nanti de plusieurs autres attestations dans les formations de courte durée en Fiscalité, Droit des sociétés, Comptabilité, Economie et langues étrangères, Joseph Lapensée ESSINGONE parle couramment le Fang, le Français, l'Anglais et l'Espagnole.

Sur le plan professionnel, Joseph Lapensée ESSINGONE intègre l'administration fiscale gabonaise en 2004, comme Inspecteur Central des Impôts (ICI). Dans sa carrière, il a occupé les fonctions de :

- Gestionnaire à la Direction Provinciale des Impôts de l'Estuaire (DPIE), de décembre 2004 à octobre 2006 ;
- Chef IFU (Interlocuteur Fiscal Unique) à la Direction des Grandes Entreprises (DGE), d'octobre 2006 à juillet 2009 ;
- Stagiaire à la Mairie de Paris dans le cadre la formation à l'ENA, de janvier à avril 2012 ;
- Inspecteur vérificateur à la Direction des Vérifications Fiscales (DVF), de juillet 2009 à septembre 2013 ;
- Chef de service des études à la Direction des Etudes et de la Prospective (DEP), de septembre 2013 à juin 2016 ;
- Chargé d'études du Directeur Général des Impôts (DGI), du 12 juin 2016 au 04 octobre 2020 ;
- Directeur provincial adjoint à la Direction Provinciale des Impôts de l'Ogooué maritime (DPIOM), du 12 juin au 04 octobre 2020 ;
- Directeur de la législation et du contentieux, du 04 octobre 2020 au 28 septembre 2023.

Joseph Lapensée ESSINGONE est actuellement Inspecteur des Services Adjoint (ISA) à la Direction Générale des Impôts, depuis le Conseil des Ministres du 28 Décembre 2023.

Les grands axes de son projet de société

Le Gabon est actuellement dans la situation d'un train qui a déraillé. Dans un tel cas de figure, ce qu'il y a lieu de faire, c'est de rechercher les causes du déraillement du train avant de remettre sur le rail. C'est cette logique qui a conduit la détermination des solutions suivantes pour que le train Gabon reprenne son voyage vers le développement :

1. Restaurer l'autorité de l'Etat ;
2. Renforcer les mécanismes de déconcentration et de décentralisation ;
3. Assainir la gestion des finances publiques ;
4. Améliorer le système judiciaire et assurer l'indépendance de la justice ;
5. Restaurer et améliorer le système sanitaire ;
6. Réformer le système de sécurité sociale ;
7. Restaurer et améliorer le système éducatif ;
8. Assurer la sécurité alimentaire et l'autosuffisance alimentaire ;
9. Lutter contre la vie chère par l'améliorer le pouvoir d'achat des ménages ;
10. Améliorer le cadre de vie (logement et infrastructures de bases) ;
11. Accélérer l'accès des populations à l'eau potable et à l'électricité sur toute l'étendue du territoire
12. Vulgariser la pratique du sport
13. Doter tous les chefs-lieux de province et de département de structure permettant aux jeunes de se préparer aux compétitions sportives internationales ;
14. Lutter contre le chômage ;
15. Encourager la natalité ;
16. Reprendre la politique nataliste ;
17. Promouvoir la culture gabonaise ;
18. Accélérer les efforts faits pour la promotion du tourisme ;
19. Améliorer l'image du Gabon à l'étranger ;
20. Négocier avec les autorités équato-guinéennes la fusion des deux Etats pour créer un Etat plus grand et ayant de bien meilleures chances de se développer dans le contexte de la mondialisation actuel.

Les sources de financement du projet de société

Le Gabon est actuellement dans une situation financière très difficile. La dette publique est estimée par le FMI à 78,9% du PIB pour cette année 2025. Ce qui est au-dessus du taux de 70% retenu parmi les quatre critères de convergence de la CEMAC. Je rappelle que la Commission de la CEMAC assure le suivi des politiques macro-économiques des Etats et veille au respect des quatre critères de convergence suivant :

- inflation (3 % maximum en moyenne annuelle) ;
- endettement public (dette publique inférieure à 70 % du PIB) ;
- non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs ou extérieurs ;
- solde budgétaire de référence (déficit de référence inférieur à 1,5 % du PIB)

L'agence de notation financière Fitch Ratings, quant à elle, a récemment abaissé la note de défaut émetteur (IDR) à long terme en devises étrangères du Gabon de « CCC+ » à « CCC ». Cette dégradation indique que le Gabon présente un risque de défaut élevé. Avec une note aussi basse il va rencontrer des difficultés à honorer ses dettes, ce qui rend ses emprunts sur les marchés internationaux plus coûteux et plus risqué.

Dans un tel contexte, il est impératif de renverser la tendance. Pour financer son développement, le Gabon est obligé de créer des recettes additionnelles qui lui permettront de rembourser ses dettes tout en continuant à financer ses politiques publiques. C'est pourquoi il conviendra d'agir au niveau de la création de richesse, d'une part, et au niveau de la part de la richesse créée qui revient à l'Etat, d'autre part.

Sur la création de la richesse, les mesures suivantes seront prises :

- restructurer les entreprises publique pour qu'elles dégagent plus de bénéfices ;
- investir dans les secteurs jugés non suffisamment rentables par l'initiative privée ;
- maintenir une politique d'incitations fiscales pour les entreprises dans lesquelles l'Etat aura au moins 30% du capital ou ayant un impact significatif dans la création des emplois.

Sur la contribution de la part de richesse créée revenant à l'Etat, une vaste réforme fiscale sera mise en œuvre pour élargir l'assiette fiscale. Dans ce cadre, les mesures suivantes seront prises :

- suppression de tous les avantages fiscaux accordés aux entreprises nationales ;
- renégociation des avantages fiscaux accordés aux entreprises privés afin de rapporter ceux que ne revêtent plus aucun intérêt ;
- harmoniser la législation fiscale en réunissant dans le code général des impôts les mesures fiscales insérées dans le code des hydrocarbures, le code forestier et tous autres textes contenant des dispositions fiscales ;
- apporter les modifications suivantes à la fiscalité de droit commun :

l'instauration d'un taux de TVA unique pour toutes les activités exercées sur le territoire national ;

l'abaissement du taux de TVA unique de 18% à 10% ;

le plafonnement des remboursements de crédits de TVA à 60% du montant demandé ;

l'augmentation du taux de la Contribution de Solidarité Nationale (CSS) de 1% à 5% ;

l'élargissement de l'imposition de la CSS aux entreprises exonérées jusqu'à ce jour ;

l'amélioration du régime d'imposition de la propriété foncière.

la suppression de la taxe sur les retraits pour faciliter la consommation des ménages.

- la lutte contre le secteur informel ;
- la suppression de tous les avantages fiscaux accordés aux entreprises par voie de rescrits.

Contact presse

Pour plus d'informations et/ou organiser une interview, veuillez contacter :

Landry NKOGHE EYA

Responsable Relations Publiques

Tel : 077 36 53 53

Joseph Lapensée ESSINGONE

Tel : 074 41 71 94

E-mail : cressot1@yahooo.fr